

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Conseil municipal
Séance du 22 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 18

Convocation envoyée et affichée le **16 janvier 2026**

Liste des délibérations affichée et transmise au service de l'État le **23 janvier 2026 (sauf la délibération n°5 en date du 28 janvier 2026)**

Date limite pour un éventuel recours : **27 janvier 2026**

Ordre du jour :

DPU

Musée : remboursement des salaires et charges du budget annexe vers le budget principal

Assainissement : vote des tarifs 2026/2027

Offre d'achat du bâtiment communal situé rue de Gaucher

Campagne de stérilisation des chats libres pour 2026 (retrait)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Monsieur Christian LEMASSON, Maire de la commune de Conlie, procède à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Christian LEMASSON, Maire ;

Valérie RADOU, Nathalie THIÉBAUD, Christian SYBILLE, Aurélie VIAUD-FORTUN, adjoints ;

Lionel CISSÉ, Patricia TESSIER, Philippe DERENNES, Arnaud ROBIDAS, Hervé BLOSSIER, Mégane BOUVET, Jean-Joachim BELLESSORT, Charlene BOUILLY, Damien GARAUD, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mikaël JUPIN ayant donné procuration à Arnaud ROBIDAS, Jean-Michel GONNET ayant donné procuration à Christian SYBILLE, Marinette GOULU, Karine PÉAN ayant donné procuration à Valérie RADOU, Sophie POURCEAU ayant donné procuration à Joachim BELLESSORT

Madame Aurélie VIAUD-FORTUN a été désignée Secrétaire de séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 18 décembre 2025.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 3 RUE DE L'ÉGLISE

Christian SYBILLE, 4^{ème} adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 3 rue de l'Église, parcelles cadastrées AD 142, 438 et 445 d'une surface totale de 633 m² au prix de xxx €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas exercer de droit de préemption urbain sur ce bien.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 48 RUE DU DOCTEUR RÉPIN

Christian SYBILLE, 4^{ème} adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 48 rue du Dr Répin, parcelles cadastrées AB 97, 99 et 336 d'une surface totale de 517 m² au prix de xxx €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas exercer de droit de préemption urbain sur ce bien.

REMBOURSEMENT DES SALAIRES ET CHARGES DE LA MASSE SALARIALE DU MUSÉE DE LA 2^{NDE} GUERRE MONDIALE ROGER BELLON

Nathalie THIEBAUD, 3^{ème} adjointe en charge du musée, rappelle au conseil municipal que depuis des années, le budget annexe du musée rembourse les salaires et charges du personnel du musée au budget principal. Elle souligne qu'avec le départ en retraite de l'agent en charge du musée, il convient de modifier les termes de ce remboursement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 3 abstentions et 15 voix pour :

- **Décide** de rembourser les salaires et charges de l'agent d'entretien à raison de 3h par semaine, les salaires et charges en totalité de l'agent en charge du musée recruté au 1^{er} janvier 2026 à hauteur de 100%.
- **Précise** que ces sommes seront inscrites au budget à l'article 6215.

FIXATION DES TARIFS ASSAINISSEMENT 2026/2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** les tarifs assainissement comme suit :
 - 93.65 € pour l'abonnement à compter du 1er avril 2026, facturé au 1er semestre 2026,
 - 1.45 € le m³ consommé entre le relevé 2026 et le relevé 2027, facturé au 2ème semestre 2027,
 - 1 500 € le droit de raccordement au réseau,
 - Facturation au coût réel par la commune pour les travaux de raccordement au réseau (hors travaux soumis à la taxe d'aménagement) ; inchangée depuis le 1^{er} février 2021.

VENTE DU BÂTIMENT COMMUNAL SITUÉ RUE DE GAUCHER AU PROFIT DE LA SARL MC ISOLATION AU PRIX DE 180 000 € NET VENDEUR

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération en date du 20 juillet 2023, il a été décidé de mettre en vente l'ancien bâtiment de la Poste au prix de 220 000 €, conformément à l'estimation des Domaines.

Par délibération du 27 février 2025, le conseil municipal a décidé de revoir ce prix à la baisse, le fixant à 190 000 €, la commune n'ayant reçu aucune proposition proche du montant initialement fixé.

Le 29 octobre 2025, la commune a reçu une offre d'achat d'un montant de 180 000 € net vendeur émanant de la SARL MC Isolation, domiciliée 2 allée des pentes de l'Antonnière – 72650 AIGNÉ, en vue d'investir.

La vente porte sur l'ancien bureau de poste situé 2 rue de Gaucher, comprenant un local de 220 m² au rez-de-chaussée, un sous-sol ainsi qu'un logement de 107 m² à l'étage, le tout édifié sur une parcelle de 1 413 m².

Monsieur le Maire précise que la présentation de cette offre d'achat au conseil municipal a été différée en raison de l'étude préalable d'un autre projet.

Charlène BOUILLY s'interroge sur la nature du projet porté par le futur acquéreur. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un investissement sans en connaître la finalité.

Elle souligne que, dans l'éventualité d'une rénovation du bâtiment assortie de la création de logements locatifs, la commune pourrait être amenée à faire face à certaines contraintes, notamment en matière de relations de voisinage.

Elle estime regrettable la vente du patrimoine communal. Elle considère que ce bâtiment pourrait accueillir un service public dans les prochaines années et souligne qu'il serait dommage de se priver d'un parking situé en centre-bourg, actuellement utilisé par les riverains et les clients des commerces situés à proximité.

Elle exprime le regret de ne pas avoir séparé le parking du bâtiment pour le conserver de manière à garder du stationnement à cet endroit. Elle note que la circulation dans cette rue est beaucoup fluide

Philippe DERENNES rappelle que le bâtiment est en vente depuis plusieurs années et qu'il se dégrade. Il juge important de ne pas le laisser se détériorer davantage.

Charlène BOUILLY ajoute que la gestion d'une commune doit s'inscrire dans une vision à long terme.

Patricia TESSIER rappelle le précédent du bâtiment vendu rue de Neuvillalais et souhaite que ce bien ne soit pas laissé à l'abandon.

Joachim BELLESSORT précise que les travaux de rénovation vont prochainement débuter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 4 voix contre, 5 absentions et 9 voix contre :

- **Accepte** l'offre de la SARL MC Isolation, domiciliée 2 allée des pentes de l'Antonnière – 72650 AIGNÉ au prix de 180 000 €,
- **Précise** que le bien fait partie du domaine privé de la commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.